

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 18 décembre 2007 à 20 h 15 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Mario Lebel
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel
Madame Brunelle Lafrenière	

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Céline Lemelin, membre du personnel de soutien.

Président(e)

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 151 1207 : Madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1207-05 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 5.1 Félicitations.
- 6.1 Antécédents judiciaires.
- 10.1 Autorisation pour avis de désistement.

QUE l'article 4.3 soit reporté lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 152 1207 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copies de procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2007 et de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 4 décembre 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les document 1207-06 et 1207-07, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets présentés par la Direction générale, les commissaires adoptent une résolution relative à la rémunération des membres du conseil des commissaires.

Rémunération
versée aux
membres du
conseil des
commissaires

RÉSOLUTION 153 1207 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette rémunération doit tenir compte du montant annuel maximal pouvant être versé à l'ensemble des commissaires, lequel est déterminé par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit adoptée la rémunération versée aux membres du conseil des commissaires telle que décrite au document 1207-08;

Président(e)

QU'il demeure entendu que cette rémunération soit majorée annuellement selon le taux prévu au décret adopté par le gouvernement.

Adopté unanimement

Un congé sabbatique est après cela autorisé à un membre du personnel cadre, et ce, sur recommandation du directeur général.

Congé sabbatique
à traitement différé
pour Patricia
Magny

RÉSOLUTION 154 1207 : CONSIDÉRANT que madame Patricia Magny, directrice du centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice a présenté une demande de congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT que le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires prévoit ce type de demande à l'Annexe 7;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé à madame Patricia Magny, congé d'une demi-année, soit du 1^{er} février 2008 au 31 juillet 2008, dans un plan de deux (2) ans entrant en vigueur le 1^{er} février 2008.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires adoptent des résolutions relatives à des délégations ou des représentations.

Délégations ou
représentations au
sein des
organismes

RÉSOLUTION 155 1207 : CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires :

- ✓ dans les organismes voués au développement local ou régional;
- ✓ dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la commission scolaire dans le cadre de ses services;
- ✓ dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soient autorisées les délégations ou les représentations au sein des organismes, décrites au document 1207-09.

Adopté unanimement

Comités internes

RÉSOLUTION 156 1207 :

son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que divers comités sont mis en place au sein de la commission scolaire, et ce, dans le cadre de

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit adopté le document 1207-10 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités internes.

Adopté unanimement

Comités de travail

RÉSOLUTION 157 1207 :

spécifiques sont requis;

CONSIDÉRANT que des politiques doivent être élaborées et que des études ou des suivis sur des dossiers

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la formation de comités de travail dont le mandat est de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant à ces politiques ou dossiers spécifiques ou, le cas échéant, quant au suivi de dossiers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit autorisée la formation des comités de travail décrits au document 1207-11.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires autorisent les démarches afférentes à la mise en place progressive d'une organisation sans papier. Une résolution est adoptée en ce sens.

Conseil sans papier

RÉSOLUTION 158 1207 :

fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire dispose d'un réseau de télécommunications de fibres optiques à la

CONSIDÉRANT qu'une grande quantité de documents et de photocopies est utilisée et requise dans le cadre du fonctionnement de la commission scolaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT, eu égard à une préoccupation environnementale et de développement durable, qu'il y a lieu notamment d'optimiser l'utilisation du réseau de télécommunications et de favoriser une organisation sans papier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soient autorisées les démarches afférentes à la mise en place progressive d'une organisation sans papier dont notamment l'implantation d'un portail corporatif.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc rappelle la disponibilité de cartes pour les commissaires qui souhaitent adresser des félicitations. Il est convenu que des exemples de messages seront élaborés à ces fins.

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les commissaires, madame Johanne Harvey demande des précisions quant à la vérification des antécédents judiciaires pour le personnel de la commission scolaire. Le secrétaire général, Me Serge Carpentier, mentionne alors les principales dispositions prévues par la Loi sur l'instruction publique sur ce sujet. Il est également indiqué qu'un projet de politique est actuellement en élaboration et qu'il sera soumis à l'attention des commissaires sous peu.

Dans un autre ordre d'idées, et en ce qui a trait aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron soumet une recommandation pour la conclusion d'une entente avec Emploi-Québec. Il est donné suite à cette recommandation.

Entente avec
Emploi-Québec

RÉSOLUTION 159 1207 : CONSIDÉRANT que le milieu de La Tuque a un besoin de main-d'œuvre en restauration;

CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec souhaitent compléter une formation dans le secteur d'alimentation et tourisme;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de La Tuque recourt pour ses clients aux services de l'école forestière de La Tuque de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, de la Commission scolaire de l'Énergie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, l'entente de services (Projet # 195854-0) proposée par le Centre local d'Emploi de La Tuque concernant la formation professionnelle.

Adopté unanimement

Président(e)

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, il est procédé au dépôt d'un tableau comparatif des effectifs scolaires.

Tableau
comparatif –
Effectifs scolaires
1998-1999 versus
2007-2008

RÉSOLUTION 160 1207 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé le Tableau comparatif des effectifs scolaires 1998-1999 versus 2007-2008 décrit au document 1207-12.

Adopté unanimement

Par la suite, les commissaires procèdent à l'adoption d'un règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au comité exécutif.

Adoption d'un
règlement –
Délégation de
certaines fonctions
et de certains
pouvoirs au comité
exécutif

RÉSOLUTION 161 1207 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 145 1207, que le conseil des commissaires a institué un comité exécutif;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 181 de la Loi sur l'instruction publique, que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit adopté le Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au comité exécutif décrit au document 1207-13.

Adopté unanimement

Politique relative
aux Frais de
déplacements, de
repas et de séjour

RÉSOLUTION 162 1207 : CONSIDÉRANT qu'un projet de modification de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour a été élaboré;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis aux consultations requises;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adoptée la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour décrite au document 1207-14.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, des échanges ont lieu relativement à des règles de procédures des séances du conseil des commissaires. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Règles de
procédures des
séances du conseil
des commissaires

RÉSOLUTION 163 1207 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 159 de la Loi sur l'instruction publique, que le président dirige les séances du conseil des commissaires et qu'il y maintient l'ordre;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT, également et en référence à la période prévue pour permettre aux personnes présentes de poser des questions orales aux commissaires, que le conseil des commissaires établit les règles relatives au moment et à la durée de la période de questions ainsi que la procédure à suivre pour poser une question;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter des règles de procédures des séances du conseil des commissaires visant à favoriser un déroulement harmonieux, ordonné, rapide, simple et efficace;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soient adoptées les « Règles de procédures des séances du conseil des commissaires » décrites au document 1207-15.

Rejeté majoritairement

Étude des règles de procédures des séances du conseil des commissaires

RÉSOLUTION 164 1207 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les règles de procédures des séances du conseil des commissaires décrites au document 1207-15 soient soumises à l'étude lors d'un prochain comité de travail des membres du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel présente une recommandation quant à l'autorisation d'un avis de désistement eu égard à une cause inscrite à la Cour canadienne de l'impôt.

Demande d'autorisation d'un avis de désistement de la taxe sur intérêts

RÉSOLUTION 165 1207 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est visée par le Décret de remise visant certaines administrations scolaires (TPS/TVH) publié à la Gazette du Canada Partie II, vol. 141 no 23 S1/TR/2007-98;

CONSIDÉRANT, aux fins d'accélérer le paiement final d'une remise d'une somme représentant une taxe payée en vertu de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise par la commission scolaire, qu'il y a lieu d'autoriser un désistement de la cause en ce qui a trait aux intérêts;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisé un désistement de la cause inscrite à la Cour canadienne de l'impôt quant aux intérêts afférents à la réclamation des crédits de la taxe sur intérêts;

QUE, par suite, le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel, soit autorisé à signifier l'avis de désistement à l'entreprise Consultaxe Ltée.

Adopté unanimement

Président(e)

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de madame Patricia Magny, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 166 1207 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Denise Branchaud, enseignante, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, à Shawinigan, laquelle est effective au 22 décembre 2007;
- ✓ Suzanne Allard, enseignante, à l'école Saint-Paul, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 26 novembre 2007.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite et modalité de fin d'emploi

RÉSOLUTION 167 1207 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite conditionnellement à l'application de la modalité de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Denis Larose, concierge à l'école Saint-Charles-Garnier de Shawinigan, laquelle est effective à compter du 21 mars 2008;

QUE soit appliquée, pour monsieur Denis Larose, la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de concierge, consécutivement à sa retraite au 21 mars 2008.

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 168 1207 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Benoît Beauchemin, enseignant en morale et religion au secondaire à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 13 août 2007;

Président(e)

- ✓ Valérie Trépanier, orthophoniste dans le secteur Bas-Saint-Maurice, laquelle est effective au 5 janvier 2008.

Adopté unanimement

Abolition de poste

RÉSOLUTION 169 1207 :

vacant;

CONSIDÉRANT à la suite de l'acceptation de la retraite de monsieur Denis Larose qu'un poste de concierge est

CONSIDÉRANT, lorsqu'un poste devient définitivement vacant, que la commission scolaire doit décider de combler, d'abolir ou de modifier le poste;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes de concierge pour l'année 2007-2008 et la recommandation des Services des ressources humaines;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la procédure de mouvement de personnel appliquée à la suite de la vacance de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit aboli le poste de concierge de l'école Saint-Jacques à Shawinigan devenu vacant à la suite de l'application du mouvement de personnel résultant de la vacance au poste détenu par monsieur Denis Larose;

QUE cette abolition soit effective à compter du 24 mars 2008.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 170 1207 :

vacants;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes en enseignement;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective relatives à la liste de priorité d'emploi pour combler des postes vacants;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE d'accepter les engagements suivants :

- ✓ Manon Bourassa, enseignante au primaire, à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 26 novembre 2007;
- ✓ Lyse Lafrenière, enseignante en formation professionnelle (foresterie), à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 2 novembre 2007;

Président(e)

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 171 1207 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de technicien(ne) en travaux pratiques;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit autorisé l'engagement de la personne suivante :

- ✓ Louise Lefebvre, technicienne en travaux pratiques, poste à 28,5 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, à compter du 7 janvier 2008.

Adopté unanimement

Modification
d'une résolution

RÉSOLUTION 172 1207 :

CONSIDÉRANT que la résolution 147 1207, adoptée par le conseil des commissaires en date du 4 décembre 2007, est à l'effet de procéder à l'engagement de personnes en tenant compte de l'application des dispositions de la convention collective relatives à la liste de priorité d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que la résolution 147 1207 soit modifiée comme suit :

- ✓ Remplacer le nom de madame Myriam Montambault par celui de madame Annie Veillette;
- ✓ Remplacer le nom de madame Caroline Guimond par celui de madame Myriam Montambault.

Adopté unanimement

Président(e)

RÉSOLUTION 173 1207 : CONSIDÉRANT, à la suite de l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d’une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soient autorisées les affectations suivantes:

- ✓ Renée Pelletier-Champagne, agente de bureau classe II, poste régulier à temps partiel à 25 heures/semaine, à l’école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 7 janvier 2008;
- ✓ Dany Marcouiller, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, au centre administratif, aux Services des ressources financières, à Shawinigan, et ce, à compter du 7 janvier 2008;
- ✓ Nadia Péloquin, technicienne en administration, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, au centre administratif, aux Services des ressources financières, à Shawinigan, et ce, à compter du 7 janvier 2008;
- ✓ Daniel Savard, concierge, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l’école Saint-Charles-Garnier, à Shawinigan, et ce, à compter du 24 mars 2008;
- ✓ Jean-Claude Massicotte, concierge, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l’école Saint-Joseph, à Shawinigan, et ce, à compter du 24 mars 2008;
- ✓ Suzie Bibeau, technicienne en loisir, poste à 30 heures/semaine à caractère cyclique, à l’école secondaire Paul-Le Jeune, à Saint-Tite, et ce, à compter du 7 janvier 2008;
- ✓ Mélanie Choquette, technicienne en loisir, poste à 30 heures/semaine à caractère cyclique, à l’école secondaire du Rocher, à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 7 janvier 2008;

QU’il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d’une part, de l’acceptation par la Direction régionale du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d’autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d’un résumé de la correspondance reçue en date du 18 décembre 2007.

À 21 h 55, il est procédé à la clôture de la séance.

Président(e)

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 174 1207 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance d'ajournement
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire